



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, 29.4.2016
C(2016) 2713 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis sur le programme de travail de la Commission pour 2016 {COM(2015) 610 final}.

La Commission se félicite du soutien global du Sénat au programme de travail et salue en particulier l'approbation par le Sénat de son intention de se focaliser sur les dix priorités politiques établies en début de mandat ainsi que les grands chantiers qui répondent aux plus grands défis actuels de l'Europe. De même, la Commission se réjouit de l'intérêt et l'appui que le Sénat porte au volet REFIT du Programme de Travail; en effet la Commission reste engagée à faire en sorte que toute législation proposée soit efficace et effective, en d'autres termes qu'elle produise des résultats tangibles et procure une valeur ajoutée réelle. Par ailleurs, la législation existante doit être régulièrement réexaminée dans la même optique.

Les décisions éventuelles de retrait de propositions législatives par la Commission sont motivées par le même souci que les objectifs poursuivis constituent une plus-value en termes de croissance, d'emploi ou de qualité de la législation. Conformément à la jurisprudence récente, la Commission continuera à accorder une grande importance à la motivation de ses décisions de retrait, ainsi qu'au principe de coopération loyale entre les institutions.

La Commission prend en considération les positions et les souhaits formulés par le Sénat sur un nombre de domaines politiques concrets et poursuit ses efforts dans l'espoir de pouvoir y satisfaire. En réponse aux commentaires plus techniques figurant dans l'avis, la Commission invite le Sénat à consulter l'annexe.

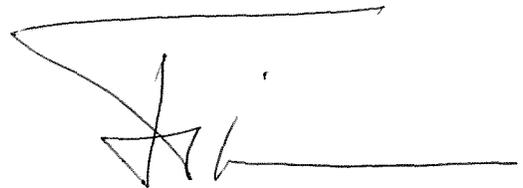
*M. Jean BIZET
Président de la Commission des Affaires européennes
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

Finally, the Commission wishes to underline that conducting a constructive political dialogue constitutes a priority for it. As for the proposition known as the "green card" advanced by several national parliaments, including the Senate, and according to which a group of national parliaments should be able to invite the Commission to present legislative or amended propositions, the Commission can only reaffirm its position expressed in response to the position of the Senate concerning the proposition of an interinstitutional agreement relating to the improvement of regulation. The Commission is always ready to discuss constructive suggestions if national parliaments estimate that the Union should respond to citizens' concerns by an action in a specific political domain. In this context, the Commission has responded, in November last, to the first initiative of this type, signed or supported by 19 parliamentary chambers, including the Senate, in the matter of food waste.

In hoping that these clarifications will answer the questions raised by the Senate, we look forward to the continuation of our political dialogue.

Please accept, Mr. President, the expression of our very high regard.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'T' followed by a horizontal line.

*Frans Timmermans
Premier vice-président*

ANNEXE

La Commission a examiné avec soin chacune des observations soumises par le Sénat dans son avis et a l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

Crise migratoire et la protection des frontières extérieures:

Pour ce qui est de notre politique de migration, la Commission poursuit son agenda européen lancé au mois de mai 2015 avec beaucoup de détermination et d'engagement.

La Commission se félicite de l'accueil favorable du Sénat par rapport aux mesures annoncées en matière du renforcement des frontières extérieures de l'Union, et plus particulièrement la mise en place d'un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes. Dans le même sens, la Commission a également proposé, ce 6 avril, de créer un système d'entrée-sortie pour accélérer, faciliter et renforcer les procédures de contrôle aux frontières des ressortissants de pays tiers voyageant à destination de l'UE. De même, un débat vient d'être lancé sur un futur cadre en faveur de systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité interne de l'Union.

D'autres nouvelles propositions importantes ont été également mises sur la table début d'avril, y inclus des options pour un système d'asile européen commun juste et durable et des mesures visant à établir des voies sûres et légales d'entrée en Europe¹. Sur la base des réactions qu'elle recevra en réponse à la Communication² publiée le 6 avril, la Commission présentera ensuite des propositions appropriées avant l'été. Elle soumettra également un plan d'action de l'UE en matière d'intégration.

La Commission présente régulièrement l'état de la situation. Le 10 février dernier elle a publié son dernier rapport sur l'état d'avancement des actions prioritaires³ dans le domaine de la crise migratoire. De même, elle a présenté le 18 mars un premier rapport sur la mise en œuvre du programme de relocalisation d'urgence temporaire et du programme européen de réinstallation⁴. Ceci donne une vue d'ensemble des difficultés rencontrées et formule des recommandations pour une meilleure mise en œuvre de ces deux programmes.

La Commission reste convaincue de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la réponse européenne retenue, tout en assurant un équilibre entre responsabilité et solidarité. Alors que des pièces maîtresses ont été mises en place, y compris des mesures pour garantir des frontières extérieures sûres, la mise en œuvre pleine et entière sur le terrain fait défaut. Il est évident que l'établissement d'un système durable de gestion des migrations requiert bien plus d'efforts.

¹ Parmi les éléments adoptés le 7 avril une proposition révisée de règlement portant établissement d'un système d'entrée/sortie a été présentée: voir http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1247_fr.htm

² http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1246_fr.htm

³ http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/managing_the_refugee_crisis_state_of_play_20160210_fr.pdf

⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-829_fr.htm

Lutte contre le terrorisme:

La lutte contre le terrorisme reste sans aucun doute une priorité absolue et nous continuons la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie de sécurité établie en avril 2015. Tout récemment (6 avril) la Commission et la Haute Représentante ont présenté un nouveau cadre commun⁵ pour contrer les menaces hybrides et renforcer la résilience de l'Union européenne, de ses États membres et de ses partenaires, tout en intensifiant la coopération avec l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) dans la lutte contre ces menaces.

Le 2 février, la Commission a adopté un plan d'action global destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, visant à tracer les terroristes en surveillant les mouvements financiers, à les empêcher de transférer des fonds et à déstabiliser les sources de revenus qu'ils utilisent, en s'attaquant à leur capacité de lever des fonds. Ce plan d'action vient de compléter une série de mesures législatives et opérationnelles récentes, y inclus la criminalisation des actes terroristes et le contrôle des armes et des explosifs.

Parmi elles, toute une série d'initiatives ont été prises pour contrecarrer le phénomène de la radicalisation violente, en collaboration étroite avec la société civile, les autorités nationales et les acteurs de l'internet. Le rôle d'Europol vient d'être renforcé par la création, en janvier, d'un centre européen de la lutte contre le terrorisme, qui fera office de plateforme permettant aux États membres de renforcer l'échange d'informations et la coordination opérationnelle.

Concernant les combattants étrangers, la Commission a estimé nécessaire d'exiger la criminalisation des voyages effectués à tout pays dans le but de commettre des actes terroristes, y compris les voyages à destination et au sein de l'Union européenne dont l'objectif est, par exemple, d'entreprendre une attaque terroriste ou de participer à des formations à cette fin. L'exigence de la criminalisation tient compte de l'évolution du modus operandi du terrorisme et ses menaces, résultant en particulier des individus qui retournent de l'étranger chargé d'exécuter des actes terroristes sur le sol européen.

Proposition concernant le Parquet européen:

En ce qui concerne la proposition de la Commission relative au Parquet européen, le texte de la Commission est toujours en cours d'examen par le Parlement européen et le Conseil. La Commission partage le souhait d'aboutir à un résultat le plus tôt possible, d'ici la fin de l'année, et nous avons confirmé cette volonté par l'inclusion du texte dans la liste des 'propositions prioritaires en attente' du programme de travail pour 2016 (Annexe III).

Zone euro:

La Commission poursuit sa réflexion sur l'avenir de l'Union économique et monétaire, ce qui implique effectivement des choix importants aussi bien pour le cadre que pour le fonds de nos politiques. Dans ce contexte et dans la lignée directe du Rapport des Cinq Présidents (juin 2015) une Communication⁶ a été adoptée le 21 octobre 2015 établissant une feuille de route

⁵ <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/16201?locale=fr>

⁶ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52015DC0602>

en vue d'une représentation extérieure plus cohérente de la zone euro, accompagnée d'une proposition de décision du Conseil arrêtant des mesures en vue d'établir progressivement une représentation unifiée de la zone euro au sein du Fonds monétaire international (FMI). De même, des travaux préparatoires sont menés en vue d'une stabilisation macroéconomique accrue. En effet, si l'étendue des instruments fiscaux utilisés en commun varie, il semble naturel pour toute Union monétaire ayant atteint un certain degré de maturité de s'équiper d'une fonction de stabilisation macroéconomique, afin de mieux faire face aux chocs qui ne peuvent pas être gérés uniquement au seul niveau national.

Conformément au Rapport des Cinq Présidents et à la Communication⁷ sur les mesures à prendre pour compléter l'Union économique et monétaire (qui date également du 21 octobre 2015), la Commission a lancé une réflexion sur la 'phase 2' ("achèvement de l'UEM") ce qui comporterait des actions de plus grande envergure, potentiellement allant au-delà du cadre des Traités actuels. Les questions relatives à un processus de convergence plus contraignant, à l'usage de stabilisateurs automatiques et à la mise en commun ("pooling") de certaines décisions portant sur les budgets nationaux s'inscriront dans cette réflexion. Mi-2016, la Commission créera un groupe d'experts pour étudier les préalables juridiques, économiques et politiques qui permettront de formuler les propositions à plus long terme.

La Commission encouragera et facilitera des discussions et des débats publics partout en Europe sur les questions clés impliqués par ce processus. En ce qui concerne l'aspect particulier de la légitimité démocratique, le Centre de la Stratégie Politique Européenne (EPSC) a lancé un débat spécifique en invitant tout acteur intéressé à réagir en réponse d'une Note de cadrage publié sur son site⁸. Sur la base des consultations et des résultats du groupe d'experts, la Commission présentera, au printemps 2017, un livre blanc mesurant le progrès accompli et décrivant les prochaines étapes nécessaires.

Initiatives dans le domaine social:

Un travail important est effectué également dans le domaine social. Si le paquet relatif à la mobilité des travailleurs a été adopté au mois de mars, la Commission prend bonne note de l'orientation souhaitée par le Sénat concernant la Directive portant sur le détachement des travailleurs. Par ailleurs, la Commission travaille activement sur la mise en œuvre d'un pilier de droits sociaux. Ce pilier devrait constituer un point de référence autonome, qui servira de cadre pour l'examen des performances dans le domaine social et de l'emploi compte tenu de l'évolution des formes de travail et des sociétés et, plus généralement, de guide pour le nouveau processus de convergence au sein de la zone euro. L'initiative fait l'objet d'une large consultation publique⁹ lancée le 8 mars et visant à recenser les actions adéquates, au niveau approprié, que ce soit au niveau de l'Union ou au niveau national. De plus, la Commission travaille sur l'élaboration d'une stratégie pour des compétences nouvelles pour l'Europe afin d'équiper les participants au marché du travail des compétences pertinentes et orientées vers l'avenir.

⁷ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52015DC0600>

⁸ http://ec.europa.eu/epsc/publications/series/background-notes/ownership-and-accountability_en.htm

⁹ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=699&consultId=22&visib=0&furtherConsult=yes>

Union de l'énergie:

Une contribution majeure à l'Union de l'énergie vient d'être faite par l'adoption récente du nouveau paquet sur la sécurité énergétique qui constitue l'un des piliers de l'Union de l'énergie. Les mesures adoptées visent à renforcer la résilience de l'UE aux ruptures d'approvisionnement en gaz ainsi que la diversification des sources d'énergie, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement. Les propositions accroissent en outre la transparence sur le marché européen de l'énergie et créent davantage de solidarité entre les États membres. Par ailleurs, la Commission continuera à promouvoir les interconnexions et y apporter son soutien par la facilitation de la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures énergétiques transeuropéens.

Dans toutes ces activités la Commission reste pleinement engagée à respecter la répartition des compétences et notamment le droit des États membres de déterminer leur mix énergétique ainsi que leur liberté d'action et de coopération dans un contexte international. En même temps, la Commission veillera – et la nouvelle décision proposée sur les accords intergouvernementaux conclus avec des pays tiers dans le secteur de l'énergie marquerait un pas important dans cet égard – à ce que chaque accord d'investissement respecte scrupuleusement le droit européen applicable dans son intégralité, y compris les aspects d'environnement et de concurrence.

Économie collaborative:

L'avis du Sénat met en évidence également la question de l'économie collaborative. Conformément à l'annonce, via la stratégie sur un marché unique numérique et d'une vaste évaluation, la Commission avait lancé en septembre 2015 une consultation publique de grande envergure portant sur le blocage géographique et le rôle des plateformes et des intermédiaires dans l'économie en ligne. Cette consultation comportait également une partie dédiée à l'économie collaborative et les questions réglementaires y relatives. Si les premiers résultats sommaires de cette consultation sont déjà disponibles¹⁰, la Commission analysera plus en détail les questions liées au rôle de ces nouveaux types d'acteurs de l'économie en ligne ainsi que les questions plus globales de l'économie collaborative, y inclus les droits et les responsabilités, les relations avec les fournisseurs existants, et les impacts sur l'innovation et le choix des consommateurs. Ce n'est que sur la base d'une réflexion approfondie qu'une approche européenne de l'économie collaborative pourra être présentée.

¹⁰ <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/first-brief-results-public-consultation-regulatory-environment-platforms-online-intermediaries>